

Aubain Pemangoyi Leyika

Les droits de l'homme et la question de l'esclavage des Noirs dans la pièce théâtrale d'Olympe de Gouges Zamore et Mirza

Le XVIII^e siècle touchait à sa fin, les révolutions avaient ébranlé l'Amérique du Nord et la France, engendrant ainsi des mutations profondes dans la société européenne. Avec la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 en France, tous les hommes crurent à l'égalité, qu'ils furent dotés des droits inaliénables au rang desquels figurèrent la vie, la liberté et la quête du bonheur. C'est dans cet univers, où l'on débat du sens et de l'étendue des principes de liberté et d'égalité, où s'élaborent les idées sur l'émancipation des Nègres que la pièce d'Olympe de Gouges *Zamore et Mirza ou L'Heureux naufrage* publiée d'abord en 1788, puis une version remaniée en 1792, questionne l'esclavage des Noirs et l'égalité des droits des Nègres au XVIII^e siècle. L'analyse de la pièce théâtrale d'Olympe de Gouges, permettra d'interroger le paradoxe entre la déclaration des droits de l'homme et la coexistence de l'esclavage des Noirs. Il convient aussi de comprendre la perception d'Olympe de Gouges des droits de l'homme dans une société marquée par l'esclavage, la subordination et la soumission en apparence naturelle? Pour explorer la théâtralisation des droits de l'homme et la critique de l'esclavage chez Gouges, nous nous focalisons d'abord sur les procédés narratifs, rhétoriques, énonciatifs, scéniques de la vraisemblance, puis nous analyserons la notion d'humanité qui devient la matrice de l'engagement d'Olympe de Gouges au siècle des Lumières et qui lui a permis de poser le fondement du droit naturel universel dans ses écrits. La question de la traite négrière est abordée de manière abondante, elle est développée avec une rhétorique qui nécessite d'être étudiée pour déterminer, et pour décrire leur engagement et leur critique de ce commerce inhumain. On opte pour une rhétorique littéraire, pour étudier des procédés d'expressions qui traduisent les réflexions antiesclavagistes. Nous nous intéresserons d'abord à Olympe de Gouges, notamment par l'analyse de son texte *L'Esclavage des Noirs ou L'Heureux naufrage* et ses *Réflexions sur les hommes Nègres*; ensuite

nous nous focaliserons sur Joseph Lavallée en portant notre regard sur son texte *Le Nègre comme il y a peu de Blancs*.

L'idée de l'égalité des droits chez Olympe de Gouges

Parmi les nombreux écrits d'Olympe de Gouges, *L'esclavage des Noirs ou L'Heureux naufrage* constitue un véritable plaidoyer de la cause des Noirs qui étaient surexploités dans les colonies aux Antilles. Héritière des valeurs humanistes des philosophes des Lumières, Olympe de Gouges déploie comme eux une rigoureuse argumentation, elle utilise tous les procédés de l'art oratoire pour convaincre ses destinataires de l'urgente nécessité de libérer les Noirs au nom des valeurs humaines. Avec un style très engagé et une rhétorique convaincante, Gouges interpelle la conscience collective de la dérive engendrée par la traite négrière avec ses méthodes coercitives, répressives et désastreuses sur la vie de leurs semblables. Elle fait de la cause des Nègres sa propre cause. Ainsi dans ses *Réflexions sur les hommes Nègres* publiées en 1788, elle déclare: "L'espèce d'hommes nègres m'a toujours intéressée à son déplorable sort"¹. Cependant, dans la France qui tire des grands profits de ce commerce abject, c'était un engagement difficile à prendre, mais cette voix féminine et presque marginale à l'époque des Lumières s'élève pour critiquer la traite négrière et défendre la condition de l'homme noir. Elle condamne les euphémismes utilisés par certains contemporains en soulignant: "Plusieurs hommes se sont occupés de leur sort ; ils ont travaillé à l'adoucir; mais aucun n'a songé à les présenter sur la scène avec le costume et la couleur"². À travers ce discours, elle veut montrer par le biais du théâtre les réalités de l'esclavage des Noirs. Dans son constat, Gouges n'hésite pas à utiliser un raisonnement déductif pour confronter la conscience européenne avec ses propres vices et ses impertinences. C'est pourquoi elle affirme: "L'homme partout est égal. Les rois justes ne veulent point d'esclaves; ils savent qu'ils ont des sujets soumis..."³. De manière implicite, elle critique non seulement la position du roi de France qui a ordonné la rédaction du *Code noir* pour rendre l'esclavage légitime dans les colonies, mais elle défend aussi l'idée de la liberté, de la quête du bonheur et celle des droits inaliénables de l'homme. Dans son discours, Olympe de Gouges évoque l'injustice manifeste à l'égard des Noirs. Ses réflexions sur la condition des nègres et la question des droits constituent une vision prémonitoire de ce que adviendra la *Déclaration des droits de l'homme et*

¹ O. de Gouges, *Réflexions sur les hommes Nègres*, Indigo, Paris 1989, p. 117.

² *Ibidem*.

³ *Ibidem*.

du citoyen de 1789. Soucieuse du respect du genre humain et de la consolidation des relations humaines, elle souligne que "S'ils [les Nègres] sont des animaux, ne le sommes-nous pas comme eux? Et en quoi les Blancs diffèrent-ils de cette espèce?"⁴. À travers ces questions oratoires, Gouges introduit dans son discours contre l'esclavage l'idée de l'unité de l'espèce humaine. Elle fait usage de comparaisons d'égalité pour montrer l'équilibre et l'unicité du genre humain. C'est pourquoi elle élève la voix en interpellant le bon sens des colons, afin de circonscrire la chosification et l'animalisation des Noirs. Elle s'indigne de cet affreux commerce et écrit: "Les vaincus ont été vendus comme des bœufs au marché. C'est devenu un commerce dans les quatre parties du monde"⁵. Elle dénonce ce système qui avilit l'homme et le réduit au rang d'un bien insignifiant bien dont on peut se débarrasser après usage. Les réflexions déployées dans ce discours trouvent leur intérêt dans la défense de l'homme noir qui est victime de l'abus et de la cupidité. Cela contribue à accroître la prise de conscience sur un sujet qui était en contradiction avec les aspirations des Lumières. Car elle retrace d'une manière touchante la situation des Noirs dans les colonies. L'enjeu de son discours c'est de permettre à l'esclave noir d'être considéré comme un cas singulier, mais comme un cas universel, et il doit être perçu comme un humain. Elle écrit pour que le droit naturel devienne une évidence, que la France adopte une nouvelle vision du monde sous l'effet des sentiments nouveaux, elle déclare:

Je vis que c'était la force et le préjugé qui les avaient condamnés à cet horrible esclavage, [...] Les Européens avides de sang et de ce métal que la cupidité a nommé de l'or, ont fait changer la Nature dans ces climats heureux. [...] nous exerçons la cruauté sur des hommes qui n'ont d'autre résistance que leur propre soumission.⁶

Son écriture vient combler les sauts de l'intellect sur lesquels repose un raisonnement marqué par la subjectivité et l'idée de l'ambition. Elle stigmatise le discours convenu, réfute les mensonges, s'attaque au système arbitraire des colons pour rétablir la vérité. Cela renforce son ancrage idéologique et politique et son militantisme humaniste. Olympe de Gouges pense les droits naturels de l'homme à la lumière de l'évolution des idées au XVIII^e siècle. Elle écrit : "Vous rendriez la liberté à des hommes trop longtemps méconnus"⁷. La réflexion de Gouges permet de s'interroger sur le cas singulier de l'esclave africain, elle confronte les

⁴ *Ibidem.*

⁵ *Ibidem.*

⁶ *Ibidem.*

⁷ Ivi, p. 41.

idées des Lumières à la situation des Noirs au sens théâtral, dans l'énoncé gnomique, doxatique ou morale. Devant les tribulations de la violence liée à la traite des Noirs et comme témoin oculaire des récits désastreux des maux de l'Amérique, Olympe de Gouges se montre comme un défenseur de ces opprimés. Son discours défait les certitudes qui ont été injustement instituées par l'entreprise coloniale. C'est dans cette optique qu'elle affirme: "C'était la force et le préjugé qui les [les Noirs] avaient condamnés à cet horrible esclavage"⁸. Son raisonnement vise à désavouer les préjugés fondés sur le racisme et sur les croyances à la malédiction divine que les Pères de l'Église catholique et certains exégètes de la Bible ont développés dans leur discours sur l'Africain. La pièce théâtrale d'Olympe de Gouges sur le drame de l'esclavage des Noirs se démarque des écrits de ses devanciers, à l'instar de Jean-Jacques Rousseau dans le *Contrat social*⁹ en 1762 qui évoque distinctement "les droits de l'humanité", de "droits de citoyen", de Nicolas Condorcet qui fait le lien entre les droits de l'homme et la révolution américaine¹⁰, de l'article de "Droits naturels" de Denis Diderot dans l'*Encyclopédie*¹¹, dans la mesure où elle théâtralise les droits naturels et demande le respect des hommes africains exploités dans les colonies. Rappelons qu'Olympe de Gouges est l'une des rares femmes à cette époque qui s'intéresse à la cause des Noirs. Dans cette optique, Olivier Blanc explique que la *Chronique de Paris* du 29 décembre 1789 aurait rapporté qu'il y avait eu "peu de représentations aussi orageuses que celle de ce drame, [...]". Vingt fois les clameurs opposées de deux partis dont l'un était protecteur, l'autre persécuteur ont pensé l'interrompre"¹². Il semble que la *Chronique de Paris* rapporte les réactions des spectateurs lors de la première représentation de sa pièce théâtrale *L'Esclavage des Nègres* le 28 décembre 1789. Cette pièce passionnante qui mélange les spéculations philosophiques, d'émotions et de raisonnements sur la condition humaine intervient au moment où la France se prépare à proclamer la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. À travers sa pièce théâtrale, Gouges éclaire les consciences sur le sort des Nègres en créant un effet persuasif chez les garants des valeurs universelles et un effet contraire au sein du lobby colonial qui était très

⁸ *Ibidem*.

⁹ J.J. Rousseau, *Du Contrat social ou Principes du droit politique*, Marc-Michel Rey, Amsterdam 1762.

¹⁰ N. Condorcet, *De l'influence de la révolution américaine sur les opinions et la législation de l'Europe*, Didot Firmin, Paris 1847 [1re 1786].

¹¹ D. Diderot, J.L.R D'Alambert, "Droit naturel", in D. Briasson, D. Le Breton (a cura), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, V, Paris 1751, pp. 114-146.

¹² *Chronique de Paris* du 29 décembre 1789 citée par O. Blanc, in *Olympe de Gouges des droits de la femme à la guillotine*, Tallandier, Paris 2014, p. 97.

actif dans le commerce et la traite des Noirs. Le discours de De Gouges vise une certaine transparence et l'impartialité pour traduire cette réalité historique. À partir de sa pièce de théâtre, Olympe de Gouge veut montrer comment est peut être possible pour les hommes, qui vivaient dans des sociétés fondées sur l'esclavage, la subordination et sur les une soumission en apparence naturelle, pour des hommes qui ne les ressemblent pas et même dans certains cas les femmes puissent être égaux. Elle affirme: "Une morale douce et consolante a fait tomber en Europe le voile de l'erreur". Dans cet extrait, Gouges évoque de manière implicite l'inégalité, et l'oppression. Son discours renoue avec les idées humanistes mises en valeur par certains philosophes des Lumières. Dès le premier acte, elle commence à présenter déjà une rhétorique de l'horreur liée à la traite des Noirs à travers l'image du vaisseau, lorsque Zamore dit à Mirza: "Dissipe tes frayeurs, ma chère Mirza. Ce vaisseau n'est point envoyé par nos persécuteurs, autant que j'en puis juger; il est français, hélas! Il vient se briser sur ces côtes et personne de l'équipage ne s'est sauvé"¹³. Ce vaisseau peut se percevoir comme le vaisseau négrier. L'indignation d'Olympe de Gouges contre cette cruauté peut se justifier par la volonté de sauvegarder l'ordre éthique qui était avili par le système inhumain de la traite et ses multiples errements. Dans les tirades, on remarque la manifestation de deux visions antithétiques incarnées dans le discours de deux personnages, Azor et Betsi, lorsqu'ils parlent du sort du couple des fugitifs, à savoir Zamore et Mirza. Azor rapporte que "On parle de les faire mourir sur le rocher de l'habitation ; je crois même qu'on fait les préparatifs de leur supplice"¹⁴. Ce discours est la représentation du châtiment réservé au nègre fugitif conformément aux dispositions du *Code noir*, notamment l'article 38 qui dispose:

L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois, à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lis sur son épaule; s'il récidive un autre mois pareillement du jour de la dénonciation, il aura le jarret coupé, et il sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule; et, la troisième fois, il sera puni de mort.¹⁵

La référence implicite au *Code noir* dans cette œuvre théâtrale est une interpellation et une critique de la violence coloniale aux Antilles. Cependant, le discours de Betsi présente un autre regard par rapport à leur sort. Elle reconnaît: "Notre Gouverneur n'était point fait pour être un

¹³ O. de Gouges, *L'esclavage des Nègres ou L'Heureux naufrage*, L'Harmattan, Paris 2006, p. 5.

¹⁴ Ivi, p. 25.

¹⁵ L. Sala-Molins, *Édit du roi, touchant la police des îles de l'Amérique française, mars 1685, Code noir*, in *Le Code noir ou Le Calvaire de Canaan*, Puf, Paris 2018, p. 166.

tyran”¹⁶. Cette affirmation traduit l’idée du maître tendre et respectueux. C’est l’image du bon maître, figure protectrice qui est mise en relief. De ce point de vue, le discours d’Olympe de Gouges se caractérise par une double manière de traiter l’esclave. C’est l’ambivalence liée à la question de la traite transatlantique et les principes émancipateurs des Lumières qui revient dans ses écrits. L’égalité, l’universalité et le caractère naturel des droits ont été explicitement exprimés pour la première fois dans la Déclaration américaine en 1776 et dans la Déclaration française des droits de l’homme et du citoyen de 1789¹⁷. Cependant, la pièce d’Olympe de Gouges bien que n’étant pas un traité politique, se positionne dans ce discours pour plaider la cause des Noirs esclaves. Cette idée est exprimée par le personnage de Mirza à travers cette réplique: “Nous sommes dans un pays de sauvages & les policés sont les plus durs”¹⁸. À travers cet oxymore “les plus policés sont les plus durs”, *a priori*, elle remet en cause le modèle de l’homme civilisé et rationnel qui se distingue par les actes de violence. Elle s’attaque aux valeurs de la société éclairée et aux préjugés que celle-ci fait proliférer sur l’Altérité. Cela est perceptible également lorsque le personnage de Valère exprime sa reconnaissance à l’esclave Zamore qui vient de lui sauver la vie. Il n’imagine pas que cet esclave pouvait avoir plein de bonté et d’humanisme. On remarque qu’il y a un renversement des rapports conventionnels qui étaient établis entre maître et esclaves, entre “primitifs” et “civilisés”. Mais ce renversement de positions et d’attitudes renvoie aussi au discours de clôture du personnage littéraire de Moses comme nous l’avons relevé chez l’abbé Prévost. Dans ce registre, Gouges montre la dimension idéologique de son texte qui se définit comme un manifeste contre l’esclavage caractérisé par un ton pathétique et une perspective humaniste.

La rhétorique anti-esclavagiste et le respect des droits humains

Les droits naturels de l’homme ne doivent pas être assimilables à une simple doctrine qui doit être formulée dans les documents. Pour Olympe de Gouges, ils doivent se fonder sur une disposition qui concerne les autres sur un ensemble de conviction portant sur ce que sont les gens et sur la façon dont ils déterminent ce qui est bien et ce qui est mal. Cette perception ne se limite pas qu’à sa pièce de *L’Esclavage des nègres*, elle sera mise en évidence dans sa Déclaration des droits de la femme et de la ci-

¹⁶ O. de Gouges, *L’esclavage des Nègres ou L’Heureux naufrage*, cit., p. 25.

¹⁷ L. Hunt, *L’Invention des droits de l’homme. Histoire, psychologie et politique*, traduit de l’anglais par Sylvie Kleiman-Lafon, Markus Haller, Genève 2013, p. 32.

¹⁸ *Ivi*, p. 65.

toyenne publiée en 1791. Gouges s'inscrit dans la continuité de la pensée de Denis Diderot qui souligne que "le sentiment des droits de l'homme devait être éprouvé par de nombreux individus"¹⁹. Si la vision des droits chez les deux auteurs est analogue, il faut ajouter que la liberté et le droit concernent l'autonomie de l'individu. La rhétorique anti-esclavagiste chez Gouges est un registre qui traduit la dénonciation de la violence et de la tyrannie inhérentes à la traite négrière. C'est une voix qui se prononce contre les intérêts des colons et se conjugue avec l'Europe éclairée qui critique ce système inhumain. Cette rhétorique consiste aussi à "trouver une troisième voie entre soumission à l'injustice et la violence des justiciers révoltés: c'est en s'exposant au sacrifice pacifique de leur propre vie que les héros de l'intrigue court-circuitent à la fois l'oppression; l'esclavage et le grand marronnage meurtrier"²⁰. Autrement dit, par les actes de bienveillance, par l'idée de la justice et par un dialogue possible entre le maître et l'esclave, on peut parvenir à éviter les mauvais traitements infligés à l'esclave. Gouges veut mettre en exergue aussi le caractère sacré du corps humain et de son unicité, à chacun son corps et tous se doivent de respecter le corps de l'autre. Olympe de Gouges veut profiter de l'émergence du discours des droits au XVIIIe siècle pour faire évoluer le débat sur l'esclavage et ébranler le discours social dominant, pour que les droits de l'homme deviennent une évidence, que les gens ordinaires adoptent une nouvelle vision du monde sous l'effet des sentiments nouveaux. À travers sa pièce de théâtre, Olympe de Gouges veut interpeler et interpréter les malheurs de l'homme noir dans les colonies. Cette protestation littéraire contre l'esclavage est une révélation de la prise de conscience en France. C'est ce qui explique que la rhétorique de l'esclavage telle qu'elle est perçue dans les écrits de Gouges peut se comprendre comme une réflexion, une interrogation, concernant les voies d'accès au bien, à la justice et à la liberté des Noirs. Car l'égalité ne doit pas être seulement un concept abstrait ou un slogan politique, elle devait être d'une manière ou d'une autre, être une conviction profonde. Pour exprimer sa profonde certitude sur l'égalité des droits, Olympe de Gouges par le truchement de son personnage Sophie affirme: "Ce qu'il a fait pour lui assure dans mon cœur les mêmes droits que ceux de la nature, je m'intéresse aux êtres humains sensibles et généreux qui chérissent la vertu"²¹. En effet, les droits de l'homme ne pouvaient avoir du sens qu'à partir du moment où les valets pouvaient être considérés comme des hommes. C'est le sens que donne le discours du personnage St-Fremont dans la pièce lorsqu'il

¹⁹ D. Diderot, "Droit naturel", cit., pp. 114-146.

²⁰ R. Danon, *Les Voix du marronnage dans la littérature française du XVIIIe siècle*, Classiques Garnier, Paris 2015, p. 332.

²¹ O. de Gouges, *L'Esclavage des Nègres*, cit., p. 45.

déclare: “Je viens de vous accorder votre grâce. Que ne puis-je accorder de même la liberté à tous les esclaves ou du moins apporter quelque soulagement à la rigueur de leur sort. [...] L’Europe a pris une nouvelle face, tous les peuples tendent à la même liberté”²². La théâtralisation des droits dans la pièce de Gouges a contribué entre autre à faire voler en éclats la barrière artificielle érigée par le discours dominant et idéologique. Au-delà d’une simple réflexion philosophique à visé humaniste, dans la pièce de Gouges, son discours s’attaque également à un système d’exploitation de l’humain qui a fait émerger une mentalité et une vision de l’autre complètement inexacte. Au fil du temps, les schèmes de représentation forgés par l’idéologie de ce système ont considérablement influencé les rapports intercontinentaux et interpersonnels. Olympe de Gouges est consciente de l’immensité de sa tâche dans une société où le droit est un champ immense où l’homme est sans cesse présent sous des jours si divers qu’il est impossible de les saisir tous et hasardeux de les réduire à quelques conceptions dominantes. C’est pourquoi le personnage St-Fremont souligne: “Sachez que l’homme dans sa liberté a besoin encore d’être subordonné par des lois sages, et divines, qu’il n’a que le droit d’écouter la voix de l’humanité, de suivre une honnête industrie de faire tous les états sans déroger aux principes d’honneur. Voilà la véritable liberté”²³. La théâtralisation des droits et la critique de la traite des Noirs chez Olympe de Gouges permettent de qualifier directement le vice et de l’empêcher de triompher sur la vertu. Dans ce sens que Muyart affirme: “Circonscrire le vice propre à la nature humaine était donc le fondement de la justice”²⁴. Dans les prémisses philosophes et politiques de droit naturel, il fut remplacé par le développement, grâce à l’éducation et à l’expérience des qualités positives propres à l’homme. Le XVIIIe siècle dans l’histoire de l’évolution des mentalités et des débats sur l’organisation sociale et politique des États a opéré plusieurs mutations. En revanche, la rhétorique de l’esclavage devient une méthode qui permet de mieux construire un discours qui non seulement persuade, mais expose aussi les violences des colonies pour inspirer plus d’humanité dans les traitements des esclaves. En somme, les droits de l’homme et la question de l’esclavage chez Gouges se traduisent par une double dimension d’une part ils peuvent être cernés par les positions humanistes de l’auteure, d’autres parts, ils peuvent être appréhendés sous l’angle de son engagement politique. La théâtralisation des droits dans la pièce démontre la volonté de l’auteure de combattre l’inégalité et d’instaurer l’équité dans un monde

²² Ivi, p. 73.

²³ *Ibidem*.

²⁴ M. de Vouglans, *Les lois criminelles en France dans leur ordre naturel*, Benoit Morin, Paris 1780, p. 37.

qui revendique de plus en plus la préservation de la vie, de la liberté et la quête du bonheur.

Bibliographie

- Biet, C., *Droit et littérature sous l'Ancien régime : le jeu de la valeur et de la loi*, Honoré Champion, Paris 2002.
- Blanc, O., *Olympe de Gouges des droits de la femme à la guillotine*, Tallandier, Paris 2014.
- Condorcet, N., *De l'influence de la révolution américaine sur les opinions et la législation de l'Europe*, Didot Firmin, Paris 1847 [1re 1786].
- Danon, R., *Les Voix du marronnage dans la littérature française du XVIIIe siècle*, Classiques Garnier, Paris 2015.
- De Gouges, O., *L'Esclavage des Noirs*, Indigo, Paris 1989.
- Id., *Zamore et Mirza ou L'Heureux naufrage*, L'Harmattan, Paris 2006.
- De Vouglans, M., *Les lois criminelles en France dans leur ordre naturel*, Benoit Morin, Paris 1780.
- Diderot, D., D'Alambert, J.L.R., "Droit naturel", in D. Briasson, D. Le Breton (a cura), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, V, Paris 1751.
- Faggion, L., Regina, C., *Récit et justice, France, Italie, Espagne, XIVE-XIXe siècles*, Presses universitaires de Provence, Aix-en-Provence 2014.
- Koselleck, R., *Le Règne de la critique*, traduit de l'allemand par Hans Hildenbrand, Éditions de Minuit, Paris 1959.
- Hunt, L., *L'Invention des droits de l'homme. Histoire, psychologie et politique*, traduit de l'anglais par Sylvie Kleiman-Lafon, Markus Haller, Genève 2013.
- Ost, F., *Raconter la loi: aux sources de l'imaginaire juridique*, Odile Jacob, Paris 2004.
- Rousseau, J. J., *Du Contrat social ou Principes du droit politique*, Marc-Michel Rey, Amsterdam 1762.
- Sala-Molins, L., *Le Code noir ou Le Calvaire de Canaan*, PUF, Paris 2002.